

ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR

PROGRAMMATION AUTOMNALE

Vous avez reçu par la poste au cours des dernières semaines le dépliant concernant les activités en sport, loisir et culture offertes par la Ville de Carleton-sur-Mer à l'automne 2011. Des activités pour tous les goûts et pour tous les âges sont prévues : **Karaté pour adultes et jeunes – Danse mixte pour les 4 à 16 ans – Aérobie – Capoeira – Yoga – Ateliers de cuisine – Badminton – Ultimate Frisbee – Tonus – Yoga prénatal – Pilates – Cardio plein air, etc!** Certains de ces cours et activités nécessitent que vous vous inscriviez à l'avance, car les places sont limitées. Informez-vous au 418 364-7073, poste 231.

ACTIVITÉS QUI S'AJOUTENT À LA PROGRAMMATION :

BALLET

Formatrice : Hélène Ouellet

Durée : 12 semaines, spectacle à la 13^e semaine.

Groupe : **Quand :**

3 et 4 ans : samedi de 9 h à 10 h (dès le 24 septembre)

5 et 6 ans : samedi de 10 h à 11 h (dès le 24 septembre)

7 et 8 ans : samedi de 11 h à 12 h (dès le 24 septembre)

9 à 12 ans : jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 (dès le 29 septembre)

18 ans et plus : jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 (dès le 29 septembre)

Lieu : salle de répétition du Quai des arts

Coût : 60 \$

Inscription : 418 364-7073, poste 231

→ Les participants doivent se procurer des chaussons de ballet

→ Les participants doivent avoir les cheveux attachés

→ Date limite d'inscription : le mercredi 21 septembre

SOCCER INTÉRIEUR

Formateur : Samuel Téguel

Clientèle : ouvert (un groupe de 10 garçons ou de 10 filles les plus proches en âge sera composé – 2 ans de différence maximum)

Quand : lundi de 15 h 30 à 16 h 30 – dès le 26 septembre

Coût : 30 \$ pour 12 entraînements

Lieu : gymnase de l'école Bourg

Inscription : 418 364-6822, poste 354

→ Prévoir des vêtements d'éducation physique.

→ Date limite d'inscription : le vendredi 16 septembre.

COURS D'ANGLAIS CONVERSATION

POUR LES 50 ANS ET PLUS

Formatrice : Nathalie Mecteau

Quand : mercredis et jeudis de 13 h à 14 h

Durée : 5 semaines, dès le 21 septembre

Clientèle : 50 ans et plus

Coût : 70 \$

Inscription : 418 364-7073, poste 231

→ Date limite d'inscription : le lundi 19 septembre.

→ Un minimum d'inscriptions est requis, les places sont limitées.

COURS D'ESPAGNOL INITIATION

POUR LES 50 ANS ET PLUS

Formatrice : Nathalie Mecteau

Quand : mercredis et jeudis de 14 h à 15 h

Durée : 5 semaines, dès le 21 septembre

Clientèle : 50 ans et plus

Coût : 70 \$

Inscription : 418 364-7073, poste 231

→ Date limite d'inscription : le lundi 19 septembre.

→ Un minimum d'inscriptions est requis, les places sont limitées.

FESTIVAL LA VIRÉE DU 7 AU 9 OCTOBRE

Avec le plus important marché public en Gaspésie, une exposition, une scène extérieure de jour, des ateliers, la présence de l'école de cirque de Gaspé, des 5 à 7 souper-spectacle, des visites patrimoniales, etc. Vous pourrez également assister aux spectacles suivants :

Les Vendeurs de rêves : vendredi 7 octobre à 19 h au Quai des arts

Avec *Fernand Alain, Hugues Gallagher et Mélanie Caissy.*

Veillée de danse traditionnelle : vendredi 7 octobre à 21 h au Centre des congrès de la Gaspésie

Avec *Genticorum et Normand Legault* au call.

Serre L'écoute : samedi 8 octobre à 14 h au Quai des arts

Ce trio se revendique l'ambassadeur du répertoire québécois de chanson de tradition orale.

Nicolas Pellerin et les Grands Hurlleurs - Genticorum : samedi 8 octobre à 20 h au Quai des arts

Deux spectacles de musique traditionnelle à son meilleur.

Trio Risk-Maziade-Schulrabe : samedi 8 octobre 23 h au Naufrageur

Trois musiciens d'horizons différents se réunissent pour le festival La Virée.

Rencontre folklorique : dimanche 9 octobre à 11 h au Quai des arts

Retrouvez des musiciens d'ici et d'ailleurs passionnés par la musique traditionnelle.

Les Hommes à scie : dimanche 9 octobre à 19 h au Quai des arts

Un spectacle déjanté qui mélange conte et musique avec deux figures de proue du conte au Québec, soit *Jean-Marc Massie* et *Simon Gauthier.*

Information et réservation : 418 364-6822. Plus de détails au www.festivallaviree.com

OGPAC – CONFÉRENCE

L'OGPAC, votre Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer, vous invite à une conférence pour tous, intitulée *Le rêve, fidèle conseiller de chacun*. Mme Alberte Dugas, conférencière, consultante et bachelière en ergothérapie, ayant œuvré en santé communautaire, a su, au fil des années, développer une expertise dans le domaine et saura répondre à l'ensemble de vos questions et interrogations.

Adressé personnellement au rêveur, le rêve nous ouvre la porte sur une source précieuse et intarissable d'information, stimulant réflexion et évolution vers un mieux-être. Il suffit d'en reconnaître la valeur, d'un peu d'entraînement et de discipline pour s'en souvenir et accéder aux conseils qu'il nous livre, sans la nécessité de s'en remettre aux experts ou de recourir aux dictionnaires.

La conférence aura lieu à la salle Desjardins du Centre d'action bénévole de Maria, **le mardi 13 septembre à compter de 13 h 30**. Pour inscription, veuillez contacter Cindy Bujold, intervenante psychosociale à l'OGPAC, au 418 759-5050, ou sans frais au 1 888 924-5050. Bienvenue à tous!

COMITÉ ZIP BAIE DES CHALEURS

La Caisse Desjardins de Tracadieche appuie des actions à caractère environnemental ayant cours dans son milieu. Ainsi, le Comité ZIP Baie des Chaleurs (zone d'intervention prioritaire) a bénéficié d'un don de 250 \$ de l'institution financière, somme qui contribuera à l'élaboration d'activités de sensibilisation. Le Comité ZIP a comme mission la protection du milieu marin et côtier.

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa réunion régulière tenue le 6 juin 2011, le règlement 2011-198 pour effectuer certains travaux de pavage au montant de 350 000 \$.

Ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 22 juin 2011.

Ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 août 2011.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-198 entrera en vigueur, conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 24 août 2011.

Karl LeBlanc

Directeur général et greffier par intérim

(Parution et publication Du coin de l'œil, le 9 septembre 2011)

AVIS PUBLIC

DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 3 octobre 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent située au 629, boulevard Perron à Carleton. Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 22, boulevard Perron à Carleton sur le lot 3 547 065 du cadastre du Québec.

La demande consiste à permettre l'implantation d'un chalet sur le lot 3 547 065, situé au 22, boulevard Perron, ayant une marge de recul avant de 7,88 mètres et ne respectant pas la règle d'insertion prévue à l'article 11 du règlement 2011-190. Le chalet se trouve actuellement au 267, route 132 Est. La demande est accompagnée d'un plan d'implantation réalisé par Robert Jutras, a.g., daté du 18 août 2011, ainsi que par une étude de faisabilité pour l'implantation d'une installation septique.

2^e demande :

La localisation de cet immeuble se situe sur la route Beaulieu à Saint-Omer sur le lot 4 574 597 du cadastre du Québec.

La demande consiste à permettre l'implantation d'une résidence sur le lot 4 574 597, ayant une marge de recul avant de 17,44 mètres et ne respectant pas la règle d'insertion prévue à l'article 11 du règlement 2011-190.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 septembre 2011.

Karl LeBlanc

Directeur général et greffier par intérim

(Parution et publication Du coin de l'œil, le 9 septembre 2011)

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes concernées par le projet de règlement suivant : RÈGLEMENT 2011-202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DE L'USAGE « MAISON MOBILE ET MAISON UNIMODULAIRE » DANS LA ZONE 275-HA.

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 6 septembre 2011, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier la zone 275-Ha du plan de zonage;

QUE cette zone est limitée au nord par la limite sud des terrains sur le boulevard Perron, à l'est par la rue Saint-Onge, au sud par la Baie des Chaleurs et à l'ouest par la limite est de la zone 264-Ha;

QU' une illustration de la zone concernée peut être consultée au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle Lavoie-St-Laurent le 3 octobre 2011, 20 h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 septembre 2011.

Karl LeBlanc, directeur général et greffier par intérim

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 septembre 2011)

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes concernées par le projet de règlement suivant : RÈGLEMENT 2011-203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES ZONES CONSIDÉRÉES COMME INONDABLES

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 6 septembre 2011, a adopté le règlement identifié ci-haut;

QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier les zones 110-M, 112-M, 113-Ha, 114-Ha, 115-V, 111-M, 116-Ha, 139-Pr, 117-M, 118-M, 119-Ha, 124-Ha, 125-Ha, 129-X, 132-M, 131-C, 134-Ia, 135-M, 136-M, 140-Pr, 138-M, 201-M, 209-V, 210-Ha, 211-Ha, 213-M, 214-M, 222-M, 223-C, 226-Pr, 231-M, 232-M, 243-M, 256-M, 248-Ia, 250-Ha, 248-Pr, 253-V, 262-X, 263-R, 264-Ha, 275-Ha, 265-V, 266-Hm, 267-M, 268-M, 271-V et 273-M du plan de zonage;

QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle Lavoie-St-Laurent le 3 octobre 2011, 20 h**, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 septembre 2011.

Karl LeBlanc, directeur général et greffier par intérim

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 septembre 2011)

FORMATION PRÉSECONDAIRE

Vous voulez améliorer vos connaissances en français et en mathématiques ou vous connaissez quelqu'un qui a de la difficulté à lire? Le centre d'éducation des adultes de Maria-Matapédia vous offre une formation présecondaire adaptée à vos besoins, et c'est gratuit. La formation vous est offerte cet automne à Nouvelle. Pour plus d'information, contactez Carole au 418 364-7510, poste 7900.

PROGRAMMATION À VENIR DE MAXIMUM 90

Information et billetterie au 418 364-6822.

Alex Nevsky : samedi 1^{er} octobre à 20 h

Sacré « Découverte francophone 2010 » par les radios publiques du Québec.

Random Recipe : jeudi 27 octobre à 20 h

À voir si vous aimez Eminem, Dido, Beastie Boys, Portishead.

Jelena Milojevic : dimanche 30 octobre à 14 h

Concert des Jeunesses musicales du Canada avec l'accordéoniste d'origine serbo-croate.

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2011-201, adopté le 6 septembre 2011, modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage spécifiquement autorisé « Service de guide en VTT » dans la zone 136-M.

1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2011 sur le projet de règlement 2011-201, un second projet de règlement a été adopté le 6 septembre 2011 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone 136-M et des zones contiguës 135-M, 130-Ha, 140-Pr, 137-Ha, 138-M et 019-A.

La zone 136-M est limitée à l'ouest par la zone 135-M (motel Tradition), au sud par la route 132 (140-Pr), à l'est par la rue Savoie (138-M et 137-Ha) et au nord par la zone 019-A.

Si une demande provient de la zone 136-M, elle vise à demander que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de cette zone. Si la demande provient d'une des zones contiguës, le règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone affectée et de la zone contiguë d'où elle provient.

Une illustration de la zone 136-M et des zones contiguës peut être consultée au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 19 septembre 2011;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 septembre 2011 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 septembre 2011, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2011-201 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2011-201 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 septembre 2011.

Karl LeBlanc

Directeur général et greffier par intérim

(Publication Du coin de l'œil, le 9 septembre 2011)